



Le 19 mars 2009

Chers administrateurs(trices),

**De bonnes nouvelles au sujet de la Thornhill Green,
mais nous avons encore besoin de votre aide**

Fonds d'aide juridique de la FHCC

Je vous écris pour vous communiquer des nouvelles positives au sujet d'une de nos batailles les plus difficiles en vue de protéger les coopératives d'habitation. **Et pour solliciter de nouveau votre aide.**

Il y a un an, la Municipalité régionale de York, qui administre les coopératives d'habitation relevant de la LRLS dans cette région, a décidé en catimini de forcer la vente de la Thornhill Green Co-operative Homes à sa propre société, Housing York Inc., pour un peu plus de la moitié de la valeur marchande de la coopérative. Avec l'appui de la FHCC, la Thornhill Green s'est adressée aux tribunaux pour demander un examen judiciaire de la décision de la municipalité régionale. La cause a été entendue par la Cour divisionnaire de l'Ontario en décembre dernier et nous avons reçu sa décision le 11 février.

Le 11 février, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rendu sa décision dans la cause opposant la Thornhill Green à la Municipalité régionale de York.

Dans cette décision, la Cour a décrété que la municipalité régionale avait l'**obligation légale d'agir équitablement** envers la Thornhill Green, mais que la municipalité régionale n'avait pas respecté cette obligation. La Cour a également souligné la **nature particulière des coopératives d'habitation sans but lucratif** :

«une coopérative est une entité autonome distincte de la municipalité régionale et elle doit avoir son mot à dire pour déterminer sa destinée ... C'était une erreur pour la municipalité régionale de considérer cet aspect important comme étant négligeable».

Au bout du compte, la Cour a renvoyé la question à un autre tribunal qui est actuellement saisi d'une motion en vue de vendre la coopérative, précisant que la coopérative aura «amplement l'occasion d'aborder pleinement et équitablement toutes les questions».

Même si la Cour était en accord avec certains des points soulevés par la Thornhill Green et la FHCC, **la coopérative doit encore mener une coûteuse bataille.** Et d'autres coopératives relevant de la LRLS en Ontario font face à des défis semblables.

C'est la raison pour laquelle nous avons besoin de votre aide.

L'an dernier, nous vous avons envoyé une lettre vous demandant, à vous et aux membres de votre coopérative, d'offrir une aide. Dans cette lettre, nous indiquions que, pour répondre aux menaces continues à notre mode de vie coopératif – avoir votre mot à dire dans les décisions que votre coopérative d'habitation doit prendre pour répondre aux besoins de vos membres - **la FHCC a créé le Fonds d'aide juridique national pour les coopératives d'habitation.**

Beaucoup de coopératives d'habitation ont déjà répondu à l'appel. Vous pouvez consulter la liste sur notre site web.

Mais si vous ne l'avez pas encore fait ou si vous pensez que vous pouvez faire une autre contribution, nous vous exhortons à le faire maintenant.

Ce n'est pas la première fois que les coopératives ont dû s'adresser aux tribunaux récemment pour protéger les droits de leurs membres, en particulier en Ontario, où certains gouvernements locaux ont essayé de régler les problèmes financiers et de sous-financement des coopératives en saisissant injustement les coopératives. Ces coopératives se sont défendues et une d'elles a déjà remporté une victoire importante devant les tribunaux, la saisie ayant été rejetée.

Nous reconnaissons tous l'importance de défendre nos intérêts à titre de membres de coopératives d'habitation en ayant recours aux tribunaux. Mais le recours aux tribunaux coûte de l'argent et ce coût augmente constamment.

La Thornhill Green a déjà dépensé bien plus de 200 000 \$ pour se défendre devant les tribunaux. Vous pouvez voir pourquoi les coopératives ont besoin de votre aide financière pour les appuyer dans ce genre de situation.

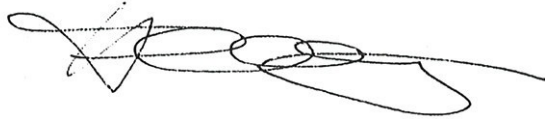
Votre coopérative peut aider en faisant un don au Fonds d'aide juridique national, afin que nous puissions avoir les moyens de défendre les intérêts de notre mouvement devant les tribunaux. Ce fonds garantira que le mouvement de l'habitation coopérative sera en mesure de défendre les intérêts des coopératives membres comme la vôtre devant les tribunaux si nous devons le faire.

Le 19 mars 2009
page 3

Nos membres nous ont indiqué qu'ils voulaient appuyer les coopératives qui intentent des poursuites judiciaires, et **c'est une excellente façon pour votre coopérative de le faire.**

Cordialement,

Le président,



Ken Elliott

P.S. : Veuillez répondre le plus tôt possible. Le Fonds d'aide juridique a besoin de la contribution de votre coopérative pour aider à protéger notre avenir ensemble!

Pour aider la Thornhill Green Co-op à défrayer ses frais juridiques, veuillez envoyer votre chèque à :

FHCC

225, rue Metcalfe, bureau 311

Ottawa (Ont.) K2P 1P9

Les chèques doivent être faits au nom de la FHCC et vous devez indiquer sur la ligne du sujet de votre note : Fonds d'aide juridique – pour la Thornhill Green.

Pour plus de précisions, veuillez communiquer avec Harvey Cooper, gestionnaire, Relations gouvernementales, Région de l'Ontario, au 1-800-268-2537, poste 237, ou par courriel à hcooper@fhcc.coop.